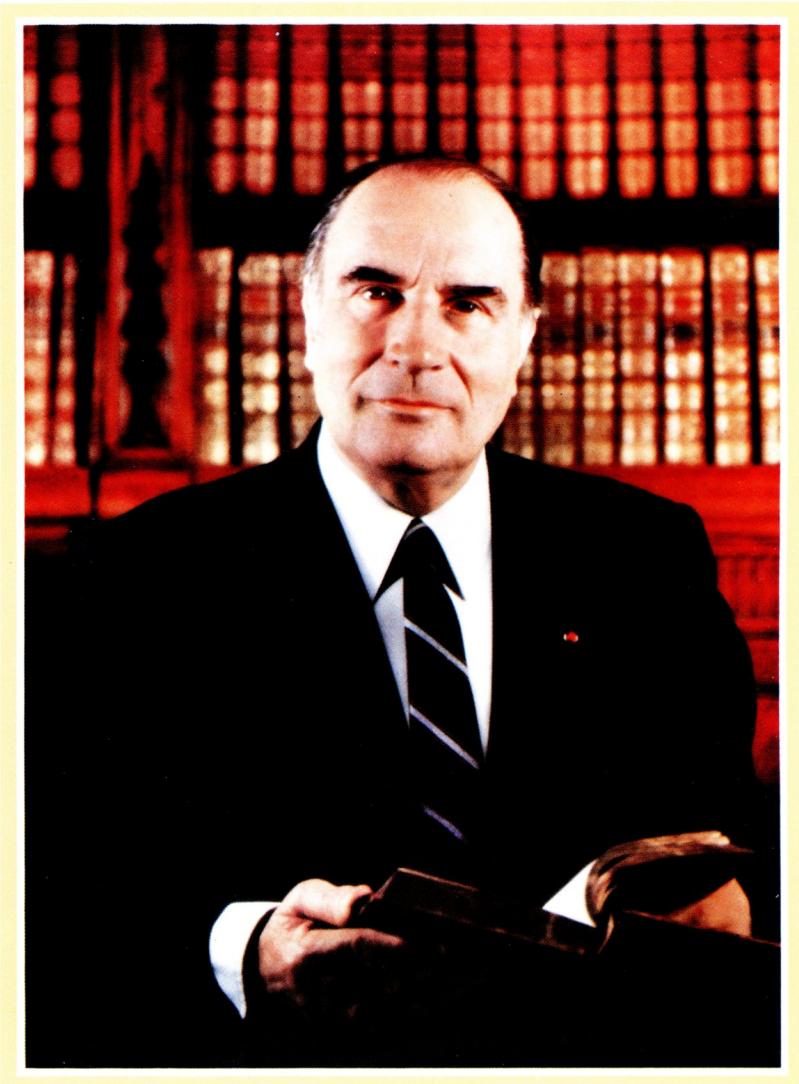


MINISTÈRE DES PTT
MAI 1985

BILAN
ET PERSPECTIVES
1981-1988

«Servir, entreprendre
et innover pour le bien public.»

Louis MEXANDEAU



François Mitterrand, Président de la République.

**PROGRÈS SOCIAL
ET MODERNISATION ÉCONOMIQUE
UNE MÊME VOLONTÉ,
UNE MÊME NÉCESSITÉ POUR LA FRANCE.**

MINISTÈRE DES PTT 1981 - 1985

DATES, FAITS ET CHIFFRES

9 juillet 1981 : télématique

Discours de Vélizy : le programme télématique français est redéfini selon trois orientations nouvelles : volontariat pour l'annuaire électronique, usage professionnel. 4 ans plus tard, 650 000 minitels sont installés et 800 services télématiques sont ouverts au public et aux entreprises. 3 millions de Français auront l'annuaire électronique à fin 1986, et près de 10 millions en 1990.

septembre 1981 : emplois

12 000 emplois nouveaux sont créés aux PTT ils permettront notamment l'amélioration de l'acheminement et de la distribution du courrier. A fin 1984, le Ministère des PTT compte 485 000 agents dont 24 000 emplois créés depuis 1981.

29 juillet 1982 : loi sur la communication audiovisuelle

Un siècle et un an après la loi de 1881 qui établissait la liberté de la presse, le Parlement abolit le monopole d'État sur la communication audiovisuelle. Tout en réaffirmant le rôle du service public, cette loi fonde le droit de tous les nouveaux services de communication audiovisuelle.

3 novembre 1982 : plan câble

Le Conseil des Ministres approuve le programme d'équipement de la France en réseaux de vidéocommunication proposé par le Ministre des PTT. Ces réseaux câblés distribueront le téléphone, les programmes télématiques, les données, la télévision, la hifi de demain. Rennes, Paris et Montpellier seront les premières villes câblées en fibre optique dès 1985. En 1992 l'objectif est de 6 millions de foyers raccordés.

7 juin 1983 : téléphone

Le Président de la République reçoit à l'Élysée le 20 millionième abonné au téléphone. De juin 1981 à décembre 1984, 6 millions de nouveaux foyers ont été raccordés, ce qui porte à 22 millions le nombre total d'abonnés, soit 87,5 % des foyers français. Ce chiffre sera porté à 95,5 % en 1986 et à 97,5 % des ménages en 1988.

juillet 1983 : filière électronique

La tutelle du Ministère des PTT est étendue à l'informatique et à la bureautique, secteurs industriels de plus en plus inséparables des télécommunications. En 1984, les efforts entrepris commencent à porter leurs fruits : améliorations sensibles des résultats en informatique, accroissement des exportations et redressement de la balance des paiements.

Les résultats sont notamment déjà là avec la généralisation de la télécopie, et l'arrivée sur le marché des premiers micro-ordinateurs de fabrication française.

4 août 1984 : espace

Le satellite Télécom A1 est placé sur orbite par la fusée Ariane. Il assure des transmissions télévisuelles, des communications numériques professionnelles et les liaisons avec les départements d'Outre-Mer. Télécom 1B est lancé en mai 1985.

23 octobre 1984 : usagers des télécommunications

Sur proposition du Ministre des PTT, le Parlement adopte la loi qui ouvre des nouveaux droits aux usagers : droit au téléphone, responsabilité de l'administration, égalisation des délais.

14 décembre 1984 : usagers de la poste

Le Ministre des PTT lance le programme de modernisation et d'informatisation des bureaux de poste sur une durée de 4 ans. En 1985, 1,5 milliard de francs seront consacrés à la modernisation de 6000 bureaux de poste et à l'informatisation de 30 000 guichets ou positions de travail. 9 bureaux pilotes seront construits et ouverts au public, sur le modèle du «bureau de poste de l'an 2000» inauguré à Mézidon.

22 janvier 1985 : exportations

La France signe un premier contrat téléphonique avec la Chine, prévoyant la fourniture de 14 centraux E10 pour l'équipement de Beijing (500 millions de francs). Elle prend ainsi pied sur le plus grand marché du monde, après avoir gagné celui de l'Inde en juillet 1982 (3,2 milliards de francs). Avec plus de 20 millions de lignes livrées ou commandées, dans 50 pays différents, l'industrie française est le numéro 1 mondial en commutation électronique temporelle.

MINISTÈRE
DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET DE LA TÉLÉDIFFUSION

SERVIR, ENTREPRENDRE ET INNOVER POUR LE BIEN PUBLIC



Louis Mexandeau, ministre des PTT depuis mai 1981.

Assurer, aux abords du 3^e millénaire un service public vieux de cinq siècles (puisque les premières postes datent de Louis XI), élargir sans cesse son champ de responsabilité (le téléphone et la poste, bien sûr, mais aussi la télématique, le plan câble, la carte à mémoire, le satellite, l'informatique), contribuer à l'avenir scientifique, industriel et culturel de la France, telle est la tâche exaltante que j'assume depuis qu'il y a quatre ans, M. François MITTERRAND, Président de la République, m'a confié le Ministère des PTT.

En chiffres, cette Administration qui est aussi une immense entreprise répartie dans plus de 20 000 établissements de toute taille emploie près d'un demi-million d'hommes et de femmes et gère un budget supérieur à celui de bien des États.

Une période longue de quatre années autorise à parler de bilan, permet de mesurer les progrès accomplis et de répondre à la question de savoir en quoi nous avons été différents et meilleurs. Les têtes des chapitres qui suivent témoignent de la diversité croissante des secteurs dont j'ai la charge même si mon premier souci a été de reconstituer l'unité de la Grande Maison PTT. Nous avons fait mieux que maintenir, même si des actions positives avaient été engagées avant 1981, (l'équipement téléphonique) actions que je n'ai jamais récusées.

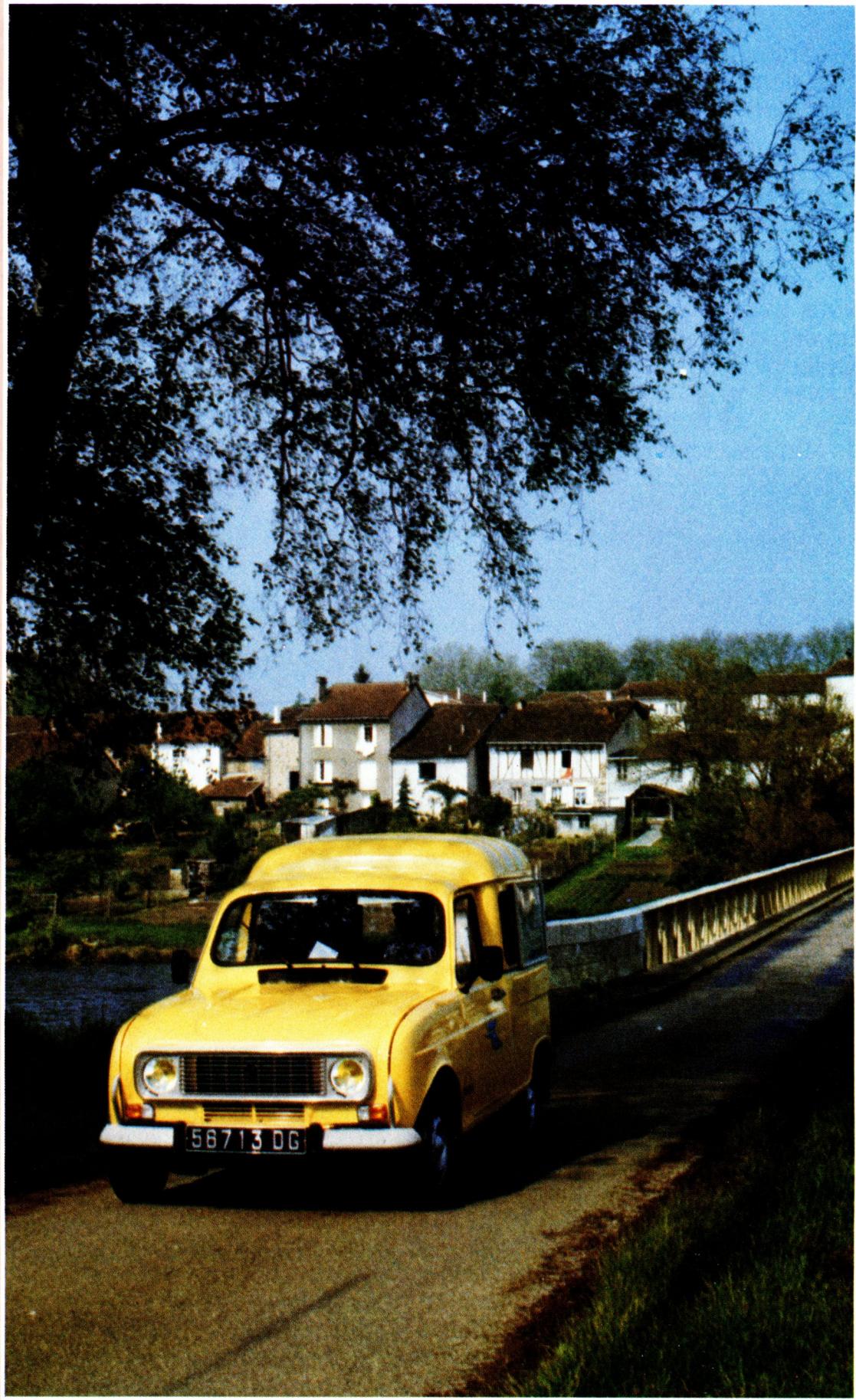
Mais c'est le changement qui l'emporte. Ainsi de la télématique, du Minitel si vous préférez. C'est le 9 juillet 1981, à Vélizy que j'ai lancé sur des bases nouvelles le Plan Télématique. Aujourd'hui le Minitel fait partie de notre paysage familial et devient un fait de société. C'est le 3 novembre 1982 qu'est décidé le câblage de la France en réseau de fibres optiques. Aujourd'hui des dizaines de villes représentant des millions d'habitants ont signé des protocoles avec les PTT et, depuis peu, des conventions qui permettent de passer à la phase de production. Et sur les autres «fronts combattants»: poste, espace, carte à mémoire et monétique, bureautique, informatique, les avancées sont réelles, palpables et concourent en métropole comme dans les départements et territoires d'outre-mer à la modernisation du pays voulue par le Premier ministre.

Ces progrès inédits quant à leur importance, leur rythme, leur cohérence n'ont pu être atteints que grâce aux efforts du personnel, à tous les échelons. D'où l'importance donnée, par delà les recrutements de réparation d'après 1981, aux actions de formation, aux efforts de concertation, à la promotion du personnel féminin. J'aime à dire que je suis aussi fier d'avoir multiplié par dix le nombre de handicapés engagés aux PTT que d'avoir lancé les grands programmes d'avant-garde.

Ce document, à l'instar de notre Plan de modernisation et d'informatisation de la Poste ne s'arrête pas en 1984, ni en 1986. Il ouvre des perspectives sur 1988, qui marque la fin du septennat et parfois au-delà. Notre rythme, c'est le temps long, notre finalité la satisfaction de nos usagers -55 millions de Françaises et de Français-, c'est aussi notre présence accrue dans le commerce international. Les PTT, c'est la preuve qu'on peut conjuguer dynamisme, voire futurisme avec l'accomplissement quotidien des tâches du service public. Depuis 1981 les PTT ont beaucoup changé, ils changent encore pour mieux remplir leurs multiples missions. Aux citoyens de les connaître, de les défendre, de les aimer.



**LOUIS MEXANDEAU,
MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX PTT.**



L'un des 70 000 préposés à la distribution du courrier

MINISTÈRE
DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET DE LA TÉLÉDIFFUSION

LES PTT AU SERVICE DU PUBLIC

La mission fondamentale du Ministère des PTT est de mettre à la disposition de tous, sur l'ensemble du territoire et au meilleur prix, les moyens de transmettre les écrits, les sons, les images et les données de toute nature. Cette mission de base est complétée par un ensemble de prestations financières offertes par les comptes chèques postaux et la Caisse d'épargne de l'Oiseau Bleu, qui utilisent le réseau postal de contact avec le public.

Avec en 1985 un budget de fonctionnement de 162,8 milliards, 44 milliards d'investissements et 485 000 agents, les PTT sont la première entreprise de France. Ils comptent autant de clients qu'il y a d'habitants dans notre pays.

Quelques chiffres illustrent la dimension du service rendu à tous ces usagers du service public : 22 millions d'abonnés au téléphone, 50 millions de lettres et paquets acheminés quotidiennement, 17 000 bureaux de poste, 18 millions de livrets de Caisse d'épargne, plus de 7 millions de comptes chèques postaux et déjà 650 000 minitels en service.

LA POSTE

Le bilan de la Poste doit être analysé dans le contexte difficile des années antérieures. Malade d'un certain désintérêt des gouvernements précédents au profit des Télécommunications, la Poste et ses 320 000 agents étaient en droit d'être touchés par le découragement. Insuffisance générale d'investissements, besoins en

effectifs dans certains services, bureaux de poste parfois vétustes et souvent inadaptés aux exigences du monde moderne et à l'accueil que sont en droit d'attendre les usagers, bref, la Poste avait besoin d'être comprise pour pouvoir se reprendre et s'assurer qu'elle disposait d'un avenir.

Le courrier

Dès 1981, il fallut parer au plus pressé, en augmentant les effectifs au niveau nécessaire et en accélérant le plan de mécanisation et d'automatisation du tri. A cet effet, 12 000 emplois furent créés et 1,5 milliard de francs investis sur trois ans afin d'améliorer le tri et la distribution du courrier. Puis, en large concertation avec les syndicats, un plan de réorganisation du travail fut étudié pour mieux répartir la charge en fonction du trafic. Mis en oeuvre à l'automne 1983 dans l'intérêt général, ce plan remettait partiellement en cause certains avantages catégoriels,

ce qui entraîna des perturbations limitées à quelques points géographiques, mais touchant un nombre important d'usagers.

Cependant, l'année 1984 vit se rétablir une excellente qualité de service. C'est ainsi qu'en mars 1985, 82% des lettres ont été distribuées le lendemain et 96% dans les 48 heures.

De plus, les moyens de transport du courrier ont eux aussi été modernisés, par le réaménagement complet du réseau postal aérien en 1983, et par la mise



Transbordement du courrier à Toulouse.

en exploitation, entre Paris et Lyon, de deux rames de TGV appartenant à la Poste, pour un coût global de 240 millions de francs.

Cependant, malgré l'évolution des tarifs postaux et l'accroissement de l'écart tarifaire entre les deux principales catégories de courrier, le développement des prestations postales classiques ne suffisait plus à faire face aux coûts d'investissement et de fonctionnement des services; avec quelque 15 milliards d'objets acheminés par an le trafic connaissait en effet, pendant cette période, une relative stagnation, n'augmentant globalement que de moins de 1,5%.

Pour s'adapter au monde moderne, répondre aux besoins nouveaux, faire face à la concurrence des coursiers privés, en « méritant » son monopole, la Poste devait créer des services rapides.

C'est ainsi que Postéclair fut lancé en 1982, et Postexpress en 1983. Le premier est un moyen de transmission rapide par télécopie, ouvert dans 400 grands bureaux de poste et, au niveau international, relié à 21 pays. Le second assure le transport d'objets de correspondance jusqu'à 5 kg en région parisienne, dans une demi-journée.

Ces moyens nouveaux préfigurent la grande révolu-

tion technologique de la Poste: celle du courrier électronique, qui utilisera tous les réseaux publics de télécommunications, y compris le satellite, pour communiquer, par écrit, à très grande vitesse. Deux formes de courrier électronique sont en cours de développement.

D'abord, la messagerie électronique où les messages seront émis à partir d'un terminal (minitel ou télex) mis à la disposition du public dans les bureaux de poste ou utilisé à domicile. Le destinataire recevra une copie papier du message ainsi transmis électroniquement. Les premières expériences seront lancées cette année.

Ensuite, la téléimpression, qui est l'impression à distance du courrier issu d'ordinateurs ou de machines à traitement de textes, mis sous pli et distribué par les préposés. Elle doit permettre de traiter le courrier standardisé par grandes masses, celui des banques, des assurances, de la vente par correspondance. Les premières expériences auront lieu en 1986.



Travail de nuit à l'Aéropostale.



Le TGV postal.

Les services financiers

La moitié de l'activité des guichets postaux est consacrée aux prestations financières, les Chèques Postaux, la Caisse nationale d'épargne de l'Oiseau Bleu, les placements et assurances.

Ces services financiers de la Poste connaissaient, depuis la fin des années 60, un lent et inexorable déclin, car ils ne répondait plus aux besoins des usagers.

Pour relancer ces services, en octobre 1982, le Gouvernement adoptait un ensemble de mesures très importantes, dont notamment :

- l'adhésion au groupement Carte Bleue;
- les prêts complémentaires d'épargne-logement;
- la vente de devises et de chèques de voyage;

• la possibilité d'une insuffisance accidentelle de provision sur CCP, donc en fait un découvert personnalisé.

En 1984, la Poste mettait en service un nouveau modèle de chèque postal, le Chèque Soleil. Ajoutons que l'important recrutement de préposés réalisé depuis 1981 a permis de restaurer les prestations financières à domicile que seuls les PTT assurent en France.

Enfin, grâce à l'outil télématique, d'autres perspectives s'ouvrent actuellement, en particulier avec le développement rapide de la carte à mémoire — et le commencement de sa généralisation dès le milieu de 1985 — et du service vidéoposte, déjà partiellement opérationnel.

Les bureaux de poste

De juin 1981 à juillet 1984, 133 bureaux de poste ont été créés portant ainsi leur total à 17 211. Pendant le même temps 5000 d'entre eux étaient rénovés.

Mais l'effort entrepris reste insuffisant et doit être poursuivi dans les années à venir. La décision prise fin 1984 de moderniser l'accueil et le réseau vise donc au renforcement des moyens consacrés à cette action prioritaire. Par un plan en 4 ans (1985-1988), l'ensemble des points d'accueil devraient être rénovés, soit 6000 opérations nouvelles, domaniales ou communales, en recherchant d'abord la remise en état des bureaux vétustes et exigus, ceux appelés «points noirs».

Dès 1985, les crédits ont été augmentés de 30%. D'ici à 1988, l'effort global consenti sera au minimum de trois milliards de francs. Le grand programme national d'informatisation, annoncé en même temps, complète cette action d'envergure. Sur 4 années, les

deux milliards de francs qui y seront affectés permettront d'équiper 14 000 bureaux et près de 30 000 postes de travail.

Le bureau de poste du futur est donc pour demain : meilleures conditions de travail pour les agents, meilleur accueil des usagers, nouveaux services. Les premiers d'entre eux existent à Mézidon (Calvados) -inauguré en octobre 1984- et à Miribel dans l'Ain. Micro-ordinateur, courrier électronique, libre service financier, annuaire électronique, bandes porteuses de fonds, ils préfigurent la Poste de l'avenir.



Mézidon : le premier bureau de poste de l'an 2000.



L'entretien du réseau, une surveillance permanente.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Équipement du Pays

En juin 1981 il y avait en France près de 17 millions d'abonnés au téléphone et le plan de rattrapage lancé au début des années 70 avait atteint ses principaux objectifs.

Depuis, le nombre d'abonnés s'est encore accru de 30% pour atteindre plus de 22 millions, soit 88% des foyers français. En 1986, il y aura 24 millions d'abonnés, en 1988, 25,5 millions, et presque tous les foyers seront raccordés.

Un effort d'équipement tout particulier a été entrepris dans les Départements d'Outre-Mer où grâce à 2,5 milliards de francs d'investissements entre 1981 et 1985, le nombre des abonnés au téléphone a été multiplié par trois.

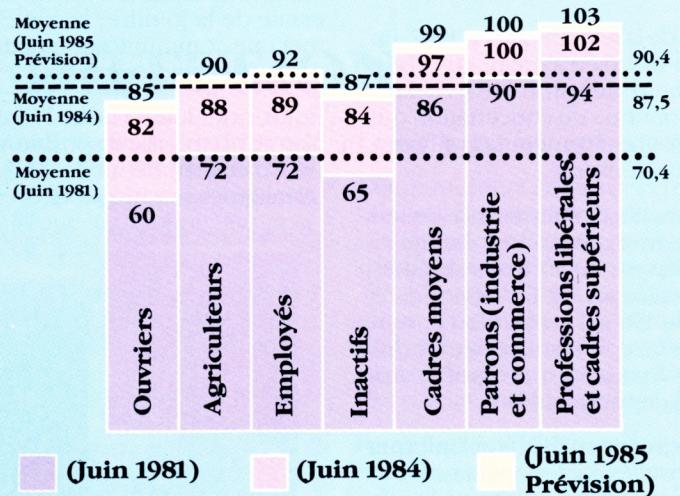
Cet effort soutenu pour compléter l'équipement téléphonique du pays s'est accompagné d'une forte réduction du délai moyen de raccordement, qui est passé de 3 mois à 1 mois, pour atteindre 2 semaines en 1988. Actuellement les deux tiers

des demandes sont satisfaites en moins de 15 jours et seulement 2% des raccordements correspondent à des demandes ayant six mois ou plus d'ancienneté. Pour faciliter l'accès de tous au téléphone à domicile, la taxe de raccordement a été réduite de 60% depuis 1981 et ramenée à 250 francs; le coût de l'abonnement n'a pas augmenté. Bien que la taxe de base ait dû être majorée à plusieurs reprises pour faire face notamment aux investissements indispensables dans les nouvelles technologies, le téléphone

est aujourd'hui moins cher en France qu'il y a dix ans.

Dans le même temps, il est passé au premier rang, par la qualité de ses équipements: largement numérisé, en transmission comme en commutation, avec 50% du réseau national équipé de centraux électroniques contre quelque 5% aux Etats-Unis et au Japon, le téléphone français est aujourd'hui le plus moderne du monde.

TAUX D'ÉQUIPEMENT TÉLÉPHONIQUE DES MÉNAGES
PAR CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES



Les cabines téléphoniques

Avec 60 000 nouvelles cabines installées depuis 1981, le parc est passé à 170 000 en 3 ans, rendant accessible à tous le téléphone public.

En 1984, l'appel des cabines a été généralisé pour offrir, avec la carte de crédit des télécommunications, un moyen moderne de substitution au PCV. Pour atténuer les effets du vandalisme, les matériels ont été à nouveau renforcés et en juin 1983 un programme d'équipement en publiphones à carte a été lancé; 2000 publiphones de ce type étaient en service à la fin de 1984; 10 000 le seront en 1985 et à terme, une cabine téléphonique sur deux sera ainsi équipée.

Pour mettre à la disposition du public des publiphones accessibles dans des espaces privés couverts, il a été passé commande en 1984 de plusieurs milliers de publiphones de comptoirs; les premiers seront livrés au second semestre 1985.



Quand la carte à mémoire remplace les pièces de monnaie.

Le radiotéléphone

Pour répondre à une demande croissante, le service des communications avec les mobiles connaîtra dans les prochaines années un essor important. Le radiotéléphone de voiture compte en 1984 son 10 000^e abonné. Un plan plus ambitieux pour couvrir complètement le territoire national était donc indispensable. Lancé en 1981, ce programme se met actuellement en place pour atteindre en 1988 un objectif de

75 000 téléphones mobiles, avec la possibilité d'appeler ou d'être appelé en tout point du territoire.

De technologie cellulaire et numérique, ce réseau a pour vocation d'être inter-frontières. Objet de négociations entre partenaires européens, il devrait constituer bientôt l'un des fondements de l'Europe des télécommunications.

De nouveaux produits et services

Maintenant moderne et accessible à tous, le réseau téléphonique français a vu sa qualité croître depuis 1981 par la diversification des services offerts aux usagers.

Décidé par le Président de la République en 1982, un système de facturation détaillée s'ouvre aux abonnés qui le souhaitent; cette décision s'inscrit dans le cadre d'une action continue de concertation qui permet de restaurer progressivement la confiance envers la facturation du téléphone.

L'annuaire est maintenant disponible dans sa version électronique avec les terminaux minitel. Inauguré le 4 février 1983, il a la faveur de 50 % des abonnés, qui le préfèrent à l'annuaire papier. En service dans dix régions au début de 1985, il le sera sur l'ensemble du territoire en 1987. Cependant, la totalité des numéros des abonnés français est accessible aux possesseurs de minitel depuis mai 1985.

Par ailleurs, l'augmentation des effectifs et l'information des fichiers consultés par les opérateurs ont permis d'améliorer considérablement la qualité de service des renseignements téléphoniques, le « 12 ».

Notons également, lancés en 1983, le renvoi temporaire, qui permet à un abonné de renvoyer tous les

appels qui lui sont destinés à un autre numéro de son choix; l'indication d'appel à distance, qui permet d'indiquer, par un signal sonore, à un abonné en communication qu'un second interlocuteur essaie de le joindre; la conférence à trois, qui permet une communication entre trois abonnés à l'initiative de l'un d'entre eux.

Enfin, pour lutter contre l'insécurité, le service Téléalarme est mis à la disposition des personnes âgées ou isolées. Au début de 1985, plusieurs milliers de télealarmes sont en service.



Le Minitel.

Pour les entreprises

Comme pour le grand public, les nouveaux produits ou services des télécommunications sont sans cesse plus nombreux et variés, ce qui n'empêche pas les services classiques de se développer également: ainsi, de 1981 à 1984, le parc d'abonnés au télex est passé de 83 500 à 115 000 et devrait atteindre 150 000 en 1988.

Cependant, la télécopie connaît une croissance rapide: le parc actuel de 26 000 appareils devrait atteindre 60 000 à fin 1986. Les succès des télécopieurs numériques français (et notamment à l'exportation) devraient être confortés en 1985 par la commercialisation de nouveaux télécopieurs numériques plus rapides, et à plus long terme par celle de télécopieurs permettant la transmission sur les réseaux numérisés et à très grande vitesse.

Le service Télétex créé en 1984 permet par une normalisation internationale l'interconnexion à distance

de machines de traitement de texte et donc la transmission du courrier entre entreprises.

Les services de télécommunications de groupe ont été développés: la réunion par téléphone a été étendue à toute la France le 30 juin 1984; le service audiophone de diffusion d'information a été mis en place en 1983 et les studios publics ou privés d'audioconférence se sont multipliés (310 studios en service dont 242 studios privés). Avec le service de visioconférence lancé en 1983, on peut tenir des réunions à distance en transmettant la parole, les images animées et les écrits. Neuf studios publics sont à ce jour installés à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes et Rouen.

Lancé en juin 1983, le service numéro vert qui permet aux usagers professionnels de se faire appeler

à leurs frais par leurs correspondants connaît un grand succès: plus de 3000 abonnés à la fin de 1984.

Ce service a été étendu en 1984, à titre expérimental, pour les relations entre la France et les États-Unis.

Le réseau français de transmission par paquet TRANSPAC, dont le nombre d'abonnés est passé de 2500 en 1981 à près de 22000, est aujourd'hui le plus important réseau de ce type au monde.

Enfin, lors du dernier SICOB, une nouvelle gamme de services de transmission a été annoncée: TRANS-FIX, TRANSCOM, TRANSDYN, à moyen et haut débit, qui préfigurent les réseaux numériques à intégration de services de demain adaptés à la vidéocommunication sous toutes ses formes.



La visioconférence, un nouveau service pour les entreprises.

LA TÉLEDIFFUSION

Alors que moins de la moitié des foyers français avaient la télévision en couleur en 1981, plus des trois quarts en disposeront en 1985. Le parc des récepteurs radio en modulation de fréquence a connu une croissance encore plus spectaculaire.

La loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle ayant établi une distinction claire entre les responsabilités de l'État en matière d'infrastructures et de programmes, la tutelle du Ministère des PTT sur l'établissement public de diffusion TDF, organe technique du service public de l'audiovisuel, a été précisée. Cette tutelle s'exerce sur l'usage des fréquences hertziennes et l'installation de moyens de communication audiovisuelle qui sont, d'une manière générale, placés sous l'autorité du Ministre des PTT.

Tandis que la politique de développement des sociétés de programme du service public étend les activités traditionnelles de TDF, l'abolition du monopole d'Etat sur la radio-télévision confère à cet organisme, avec l'essor d'un secteur privé de programmation, des missions fondamentalement nouvelles.

TDF achève, en 1985, l'automatisation de l'exploitation du réseau des émetteurs des trois chaînes de télévision du service public, et la tour nodale hertzienne de Romainville en remplacement des équipements des Buttes-Chaumont. La réorganisation du réseau de FR3 augmente les possibilités d'échange et de durée des émissions régionales; de nombreuses radios départementales publiques sont mises en place, tandis que s'ouvre la télévision du matin et la disponibilité de cré-

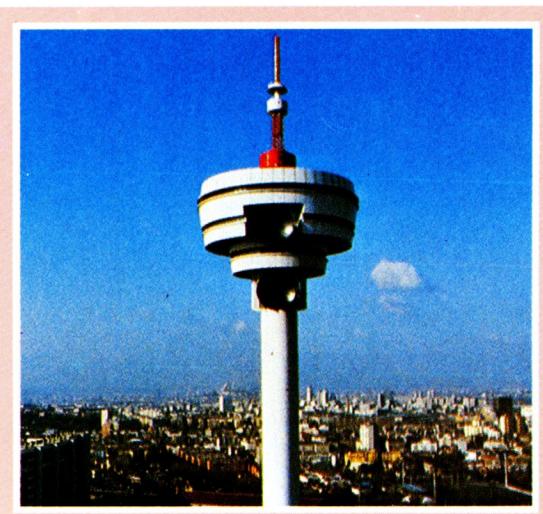
neaux horaires à une télévision institutionnelle.

Outre-mer sont créées des circonscriptions de TDF et une deuxième chaîne de télévision publique. Les émissions françaises vers l'étranger sont considérablement renforcées avec la mise en œuvre début 1984 du centre de Montsinéry en Guyane et l'élaboration d'un plan de couverture mondiale en radio-diffusion sonore, tandis que TV5, chaîne de télévision francophone, diffuse par satellite à destination des réseaux câblés européens.

Parallèlement, TDF participe sur le territoire métropolitain à la création de plus de mille radios locales privées en modulation de fréquence, construit un quatrième réseau d'émetteurs de télévision pour Canal Plus, ouvre le service de Télé-Monte-Carlo à Marseille et Toulon, et engage les négociations avec une centaine de collectivités locales pour la prise en charge des têtes de réseau du plan câble.

Ce développement sans précédent des activités de l'Établissement public de diffusion ne pouvait se concevoir sans une redéfinition de ses méthodes

de travail et de ses rapports avec ses nombreux partenaires. C'est ainsi que dans le cadre général d'un contrat de plan de cinq ans avec l'État et de la convention collective des personnels de l'audiovisuel complétée par une réorganisation rationnelle de l'action sociale et la négociation de nouveaux objectifs en matière de conditions de travail et de formation, TDF a mis en place un système cohérent de gestion interne et de contrats commerciaux avec ses clients publics et privés.



La tour hertzienne de Romainville diffuse outre les programmes de télévision du service public ceux de plusieurs radios privées.



La présence des agents des PTT en milieu rural: un rôle social irremplaçable.

MINISTÈRE
DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET DE LA TÉLÉDIFFUSION

SERVICE PUBLIC ET PROGRES SOCIAL L'EXEMPLE DES PTT

Le rôle du ministère des PTT, dans le domaine social, est double: vis-à-vis de ses agents et vis-à-vis de ses usagers. Mais au-delà de cette responsabilité directe, la contribution de ce grand service public à l'amélioration des conditions de vie de tous, et notamment des moins favorisés, et donc à une plus grande justice sociale, prend une valeur d'exemple pour le pays tout entier.

La vocation sociale de l'Administration des PTT est inscrite dans sa mission fondamentale au service du public. Elle fait partie de son histoire, de ses traditions et d'un état d'esprit que partagent, depuis toujours, ses personnels.

Cet attachement à la notion fondamentale de service public, qui unit les 485 000 agents du ministère des PTT, est l'une des qualités premières de ce grand corps de fonctionnaires qui, par leurs actes indispensables à la collectivité nationale — du plus modeste au plus audacieux — servent quotidiennement leurs concitoyens.

Progrès social et modernisation économique : une même volonté, une même nécessité pour la France, telle est la politique conduite par le Ministre des PTT depuis juin 1981, tant vis-à-vis des agents que des usagers.

485 000 AGENTS

Pour un très grand nombre de Françaises et de Français, le service public des PTT, auquel ils sont très attachés, est indissociable de la Fonction Publique. C'est pourquoi l'appartenance des personnels des PTT au statut général des fonctionnaires a été réaffirmée, comme le souhaitaient l'immense majorité des agents et leurs organisations syndicales.

En matière de personnel, la politique conduite à partir de juin 1981 a donc notamment consisté à appliquer aux PTT les lois formant le nouveau statut des fonctionnaires, adoptées par le Parlement, et les décisions prises par le Gouvernement pour l'ensemble de la Fonction Publique. Un important travail de mise

à jour des textes, qui doit être poursuivi, a été entrepris, en particulier dans les domaines des conditions d'avancement, de la discipline, de la notation, du droit syndical etc.

La nécessité de contribuer, par une gestion rigoureuse, à l'effort national de redressement et de modernisation, n'a pas permis au Ministre des PTT de mettre en œuvre toutes les mesures de promotion du personnel qu'il avait fait préparer. Toutefois, les dispositions adoptées pour l'attribution de la prime de rendement de 1984 ont permis de fixer au niveau minimum d'un treizième mois l'ensemble des primes versées au personnel. Les auxiliaires répondant

aux conditions fixées par la loi du 11 juin 1983 devront être titularisés en 1985.

La gestion unifiée d'un ensemble de près d'un demi million d'agents, de qualifications très diverses et répartis sur l'ensemble du territoire national implique une recherche constante d'efficacité et le per-

fectionnement du système informatique sur lequel elle repose; ainsi s'achèvera en 1985, la mise en place de la nouvelle application ALPE, qui a débuté en 1983, et assure une gestion déconcentrée mettant à la disposition de l'échelon national les informations nécessaires à ses fonctions.

La dignité des personnels confortée

Un effort considérable a été entrepris pour que la concertation devienne une dimension normale à la vie du service public: c'est à la fois une question de dignité pour le personnel, représenté en particulier par ses organisations syndicales — et une question d'efficacité pour les PTT, qui peuvent ainsi bénéficier d'une réflexion enrichie et d'un engagement plus résolu de leurs agents. Il s'agit d'un changement difficile, qui implique de nouvelles habitudes de la part de tous les partenaires sans que le fonctionnement du service public en soit perturbé.

Ainsi, de nombreux organismes de concertation ont été créés, notamment dans le domaine de l'exploitation (Commissions de Modernisation), de la Formation, de l'Action Sociale — et les organismes statutaires (CTP) ont eu à traiter de questions importantes pour l'avenir des PTT. Un grand débat a été organisé avec le personnel en 1984 sur l'avenir de la Poste.

De même, pour mettre fin à des injustices et à des inégalités, une politique de mixité a été entreprise et sera poursuivie: tous les recrutements sont ouverts aux candidats des deux sexes, les quotas fixant la proportion d'emplois féminins dans certains services ont été supprimés — ou le seront incessamment.

La dignité du personnel se manifeste également dans la solidarité dont il fait preuve à l'égard des handicapés:

ainsi, une procédure expérimentale spécifique de recrutement est venue s'ajouter aux adaptations de concours, de formation et de postes de travail, qui ont été poursuivies. Deux chiffres montrent le chemin parcouru: en 1981, 250 handicapés dans les PTT, en 1984, plus de 2000.

La solidarité des PTT à l'égard des jeunes chômeurs s'est également concrétisée par l'accueil de plusieurs centaines de stagiaires dans le cadre d'actions d'adaptation — et plus rarement de qualification —. Les Associations de Personnel des PTT ont été invitées à employer un nombre important de TUC, tandis que les Chefs de Service ont reçu l'ordre de favoriser l'embauche de TUC par les collectivités territoriales et les associations pour les tâches d'accueil et d'entretien qui ne sont pas remplies ordinairement par des agents de l'Administration.



Ecole d'indexation à Toulouse.

Des agents à la hauteur de leurs missions

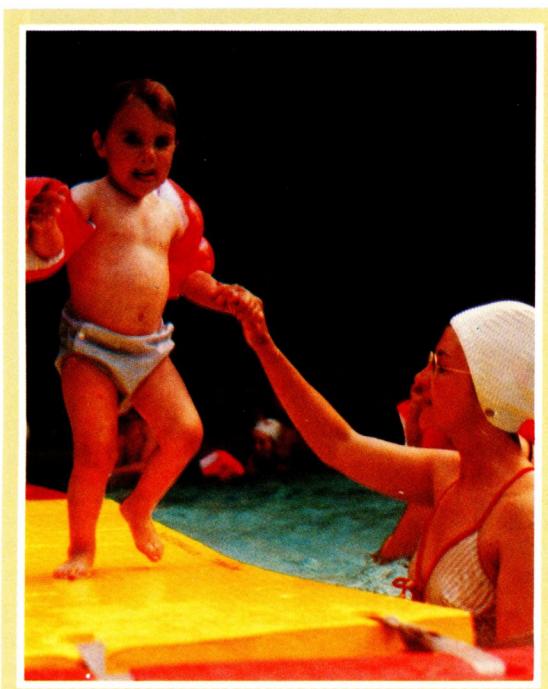
L'adaptation des effectifs des agents des PTT à la charge du travail est, évidemment, un élément essentiel. Dans ce domaine il a fallu d'abord combler le retard pris avant 1981 : en trois ans, 21 150 emplois nouveaux ont été créés, dont 8 000 dès le collectif budgétaire de 1981, de manière notamment à permettre l'embauche de 1 500 reçus aux concours de techniciens qui attendaient depuis plusieurs années. Les budgets ultérieurs ont stabilisé, voire réduit les effectifs budgétaires, en tenant compte notamment de l'amélioration de la productivité. Toutefois, ces variations sont à apprécier en fonction de l'évolution du taux de vacance des emplois, et en personnes à l'activité. Par ailleurs, un effort a été accompli pour mieux répartir les agents entre les établissements, en particulier au bénéfice de certains bureaux de poste et des agences commerciales des télécommunications.

Ainsi, la réduction, au début de 1982, de la durée légale du travail hebdomadaire de 42 h 30 à 39 h a pu être appliquée aux PTT en tenant compte des spécificités et sujétions particulières de cette administration : continuité du service public, travail de nuit pour l'acheminement du courrier, ouverture des guichets... Plus généralement, la qualité de la formation des agents revêt d'autant plus d'importance que la technicité de leur tâches est appelée à s'accroître et que le service public est le vecteur de mutations technologiques sans précédent. Les PTT consacrent plus de

5 % de leur masse salariale à la formation de leur personnel. De 1981 à 1983, le nombre de semaines élèves a augmenté de 17,5 % à la Poste, de 26,5 % aux Télécommunications, celui des agents formés de 5,7 % à la Poste, de 52,5 % aux Télécommunications. Des décisions ont été prises afin de développer la concertation, de définir les fonctions des divers opérateurs, de responsabiliser la hiérarchie et les agents eux-mêmes, de développer la collaboration entre les branches, de rapprocher la formation des formés, de renouveler la pédagogie.

Toutefois, comme l'indiquait, le 1^{er} octobre 1981, Louis MEXANDEAU en engageant, avec les organisations syndicales, un processus de concertation relatif aux conséquences des évolutions technologiques « le progrès technique ne doit pas être envisagé uniquement en termes de profit, de gain d'efficacité ou de productivité, mais doit résulter d'une conception d'ensemble, profitable à tous, aux usagers d'abord, mais aussi aux agents, en améliorant leurs conditions de travail ». Dans cet esprit, les commissions de modernisation, organisées par branches d'exploitation, ont pu étudier de nombreuses questions grâce à une meilleure information réciproque.

Une action sociale mieux ciblée et gérée plus démocratiquement



Initiation à la natation à la piscine des PTT de Toulon.

En ce qui concerne les équipements sociaux et les aides aux associations de personnel, une politique nouvelle a été mise en œuvre.

La vie associative fait partie intégrante de l'histoire et des traditions des PTT, 50 associations d'entraide, culturelles et sportives regroupent 1,7 million d'adhérents.

En 1981, la décision a été prise d'associer plus étroitement les agents des PTT et leurs représentants aux prises de décisions et à la gestion des aides aux associations du personnel comme des équipements sociaux. De nouvelles structures ont été créées : les Comités départementaux des affaires sociales et, pour assurer la préparation et le suivi des dossiers, les commissions permanentes qui siègent auprès du Comité National et des Comités régionaux des affaires sociales, déjà existants.

Cette concertation nouvelle a permis une réorientation des investissements en équipements sociaux et des aides aux associations du personnel pour mieux adapter l'effort de l'administration aux besoins réels des agents des PTT.

C'est ainsi par exemple, que, dans le cadre d'un budget des affaires sociales demeurant pratiquement

constant, les investissements concernant la restauration, le logement et la garde des enfants ont respectivement crû, entre 1981 et 1984, de 82 %, 56 % et 126 %, et que d'importantes mesures, en faveur des familles d'enfants handicapés, ont pu être prises.

De même, les organisations syndicales ont participé, aux côtés de la Fédération Nationale des Restaurants, à l'élaboration d'un programme destiné à améliorer et normaliser les règles de fonctionnement des quelque 300 restaurants administratifs des PTT. Autre

exemple, les tarifs et l'organisation des centres de vacances ont été modifiés en concertation étroite avec le personnel et ses représentants syndicaux et les associations paritaires de gestion ont été créées en 1983 pour les centres de vacances, puis étendues en 1984 aux centres de loisirs.

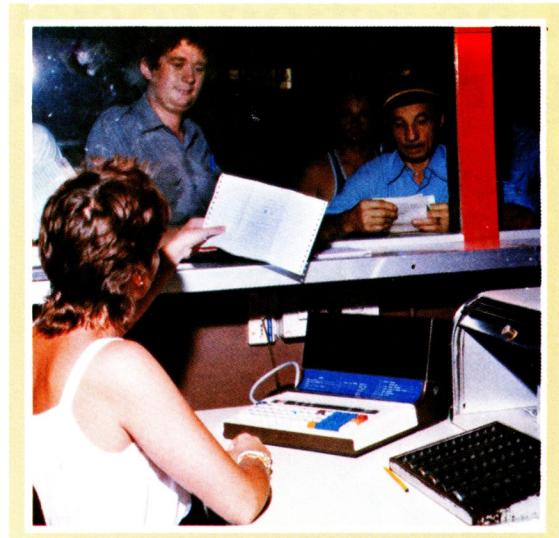


L'un des quelques 300 restaurants des PTT

55 MILLIONS D'USAGERS

De toutes les administrations, le ministère des PTT est celle qui a le plus grand nombre d'agents en contact avec le public. Les 17 000 bureaux de Poste et les 500 agences commerciales des Télécommunications emploient 150 000 agents en contact quotidien avec les usagers. D'où le rôle social historique des PTT: au-delà du service professionnel rendu il y a, en effet, une mission d'information, et une présence irremplaçable à travers, notamment la distribution du courrier à domicile qui permet de rompre la solitude des personnes âgées ou isolées.

Enfin, la maîtrise de technologies, sans cesse améliorées ou renouvelées, permet de plus en plus d'applications à caractère social en faveur de catégories de français, handicapés, troisième âge, et contribue à rendre leurs conditions de vie quotidienne moins difficiles et plus équitables.



Accueil du public au guichet informatisé des CCP à Nantes.

Un meilleur contact pour un meilleur service

L'important recrutement de préposés à la distribution du courrier, en 1981 et 1982, résulte de la volonté du Ministère de ne pas s'en tenir à la simple rentabi-

lité, mais de maintenir et renforcer ce rôle économique et social irremplaçable du facteur. Grâce à ce renforcement des effectifs, les prestations financières à

domicile ont pu être restaurées. Les PTT sont le seul organisme à offrir encore ce genre de service particulièrement utile aux personnes ayant des difficultés à se déplacer (handicapés, malades, retraités).

Dans les zones à habitat dispersé, les PTT disposent en effet d'un réseau capable de desservir pratiquement tous les citoyens, jouant ainsi le rôle privilégié de relais entre les administrations, les services publics et les usagers. En effet, les préposés et les bureaux de poste (environ 13 000) de ces zones permettent le contact quotidien qui rompt la solitude et l'isolement.

Lancées à titre expérimental, à la fin des années 70, les opérations de polyvalence administrative ont été très largement généralisées entre 1981 et 1984.

Aujourd'hui 3 500 bureaux de Poste effectuent, outre les missions professionnelles relevant des PTT, plusieurs opérations — jusqu'à 25 — relevant d'autres administrations, telles que : cartes d'identité, passe-

ports, contributions directes, sécurité sociale, cartes grises, timbres fiscaux et vignettes automobiles, Mutuelle sociale agricole, Agence nationale pour l'Emploi, etc.

C'est ainsi que, depuis 1981, les services sociaux assurés par les agents des PTT se multiplient et que des innovations sans précédent voient le jour et se développent avec succès, tel le service de visites régulières aux personnes âgées qu'assure le personnel des Postes dans la Creuse, les Ardennes ou l'Indre.

De même, une décision commune aux ministères des PTT et des Transports a donné la possibilité, aux entreprises de transport acheminant le courrier, d'utiliser leurs véhicules pour transporter les personnes dans des secteurs géographiquement isolés.

La polyvalence administrative des bureaux de Poste ruraux répond à un besoin. Le ministère des PTT a la ferme volonté d'intensifier et de poursuivre ses efforts en la matière, dans le cadre de sa vocation de service public.

Des efforts pour les plus défavorisés

Dès 1981, l'administration des PTT a pris la décision d'agir et de prendre des mesures concrètes pour faciliter la vie des handicapés et favoriser leur intégration sociale. Mission de solidarité et de morale humaine, mais aussi devoir national, la prise en compte des problèmes spécifiques des personnes handicapées a ainsi conduit les PTT à mener plusieurs actions exemplaires en complément des nombreuses créations d'emplois réservés aux handicapés.

C'est ainsi que des matériels spécifiques pour les malentendants, les déficients visuels et les handicapés moteurs ont été mis au point et mis à la disposition des usagers dès 1983 :

- 60 000 capsules téléphoniques pour malentendants appareillés dont 20 000 exemplaires à destination des cabines publiques,
- 10 000 combinés téléphoniques amplifiés (15 décibels),
- 20 000 disques à gros chiffres à repère ou en Braille pour malvoyants,
- 10 000 composeurs simplifiés à deux numéros pour appel d'urgence,
- 5 000 flashes avertisseurs pour indication visuelle d'appels téléphoniques.

D'autre part, en complément des 1 700 cabines de téléphone publiques sans porte avec publiphone surbaissé, implantées en accord avec les associations et existant à fin 1982, les PTT ont mis au point un nouveau prototype de publiphone pour handicapés équipé de deux portes facilitant l'accès dont 5 000 exemplaires seront en service en 1985.

Les PTT ont aussi ouvert un service de mise en communication directe de terminaux minitel grâce auquel les malentendants peuvent se « téléphoner par écrit » et communiquer avec l'ensemble des

abonnés qui optent pour l'annuaire électronique. Toujours pour les malentendants, l'application télématique de sous-titrage avec la norme Antiope équipe de plus en plus de programmes de télévision.



Le téléphone public au service des handicapés.

Les PTT au service de la sécurité et des usagers

Dans le domaine, plus que jamais d'actualité, de la sécurité, le ministère des PTT a pris, depuis 1981, d'importantes initiatives :

- qu'il s'agisse de l'équipement des bureaux de Poste face aux agressions de plus en plus nombreuses dont ils font l'objet, afin de protéger les biens et les personnes,
- du service téléalarme mis au point par les Télécommunications en faveur des personnes âgées et/ou isolées,
- du dossier actuellement à l'étude et qui devrait aboutir à l'équipement de tout nouveau bureau de Poste d'un abri anti-atomique pour les populations avoisinantes,
- ou de la campagne d'information nationale : « un coup de fil peut sauver une vie, respectons le téléphone public », lancée en mars 1985, sous forme d'affiches équipant les 170 000 publiphones.

Inauguré au mois de décembre 1982, le service téléalarme mis au point par le Centre National d'Études des Télécommunications (CNET), est proposé aux responsables des collectivités locales (départements, communes ou groupements de communes) désireux de créer des réseaux de sécurité pour les personnes isolées.

En 1984, 2 500 terminaux étaient ainsi installés chez les personnes âgées, permettant, d'un simple geste, la liaison téléphonique avec le centre de secours qui répartit les appels (pompiers, samu, police).

Personnes âgées, malades, handicapées, bénéficient grâce au système téléalarme d'une sécurité renforcée.

L'enquête menée auprès des premiers réseaux montre que les téléalarmes d'origine médicale consti-

SECURITE
Un coup de fil peut sauver une vie
Respectons le téléphone public

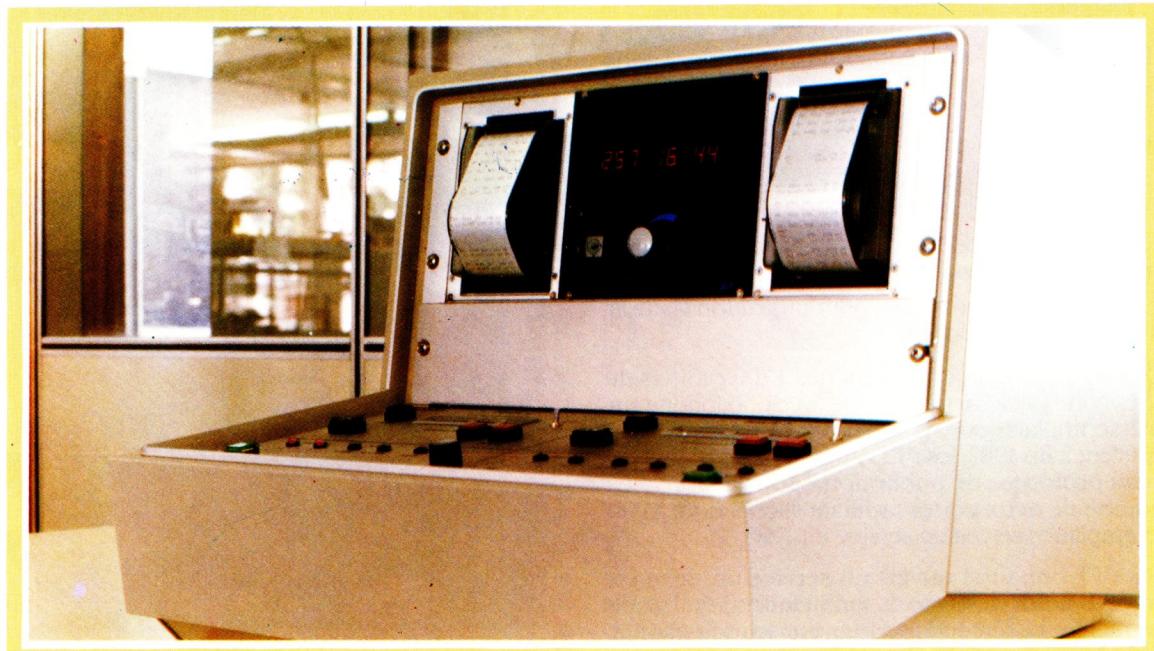
PTT
TELECOMMUNICATIONS



La campagne d'information « sécurité » lancée par les PTT en mars 1985.

tuent 50 % des appels, pour 20 % en cas de craintes ou d'actes d'agression et de cambriolages. Le reste des appels résultant des contrôles ou d'incidents divers.

10 000 nouveaux raccordements devraient être effectués en 1985, dont 5 000 pour le réseau du département du Val-de-Marne qui viendra, avec la ville de Nantes, compléter les réseaux déjà existants, celui de Paris, de Pau et de l'Ille-et-Vilaine.



Téléalarme: le central de Chatou.

Des usagers aux droits renforcés

La volonté d'améliorer la qualité des relations entre l'administration et les usagers a été une préoccupation permanente du ministère des PTT. Elle s'est traduite par la mise en place de structures de concertation entre l'administration et les usagers (et notamment par la création d'une Commission Nationale PTT-Usagers) et par la proposition au Parlement d'une modification du code des PTT. La nouvelle loi du 23 octobre 1984 sur le service public des Télécommunications introduit la responsabilité de l'État en cas de faute lourde et affirme le principe de la neutralité du transporteur sur le contenu des messages. Elle instaure, en outre le droit d'accès de tous au service téléphonique.

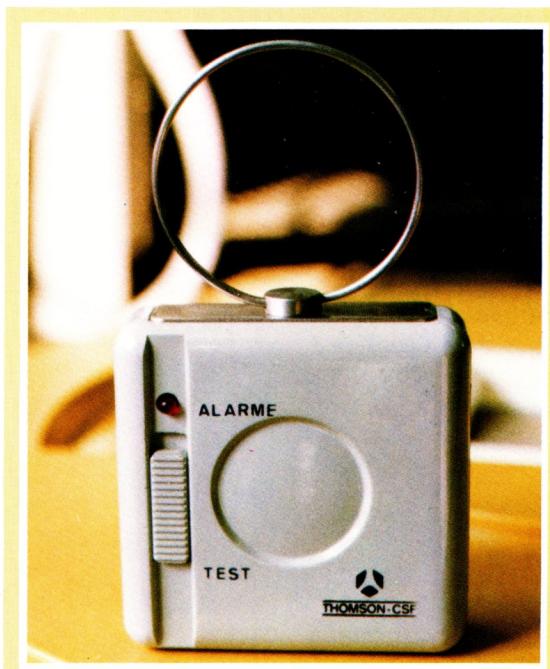
Parallèlement le renforcement des droits des usagers est poursuivi dans le même esprit pour les services de la Poste avec notamment :

- une unification des compétences juridictionnelles,
- une uniformisation des délais de prescription,
- une extension de la responsabilité de l'Administration.

Un ensemble de mesures de simplification des procédures administratives sera mis en œuvre, dans le courant de l'année 1985, afin de faciliter les relations entre les usagers et les services de la Poste.

Il était nécessaire de restaurer la confiance des abonnés envers la facturation téléphonique. Outre des actions de concertation (création par exemple d'une commission départementale de conciliation à titre expérimental en Seine-et-Marne pour examiner les conflits de facturation entre Services des Télécommunications et abonnés et dont les PTT vont tirer les enseignements pour une éventuelle généralisation de ce type de structure) des mesures ont été prises ou sont à l'étude afin de permettre aux abonnés de mieux contrôler leur consommation téléphonique :

- accélération du programme de fourniture à la demande de compteurs à domicile.
- création fin 1982 d'un système de facturation



Téléalarme: 7500 appareils avec télécommande radio seront disponibles avant la fin de l'année.

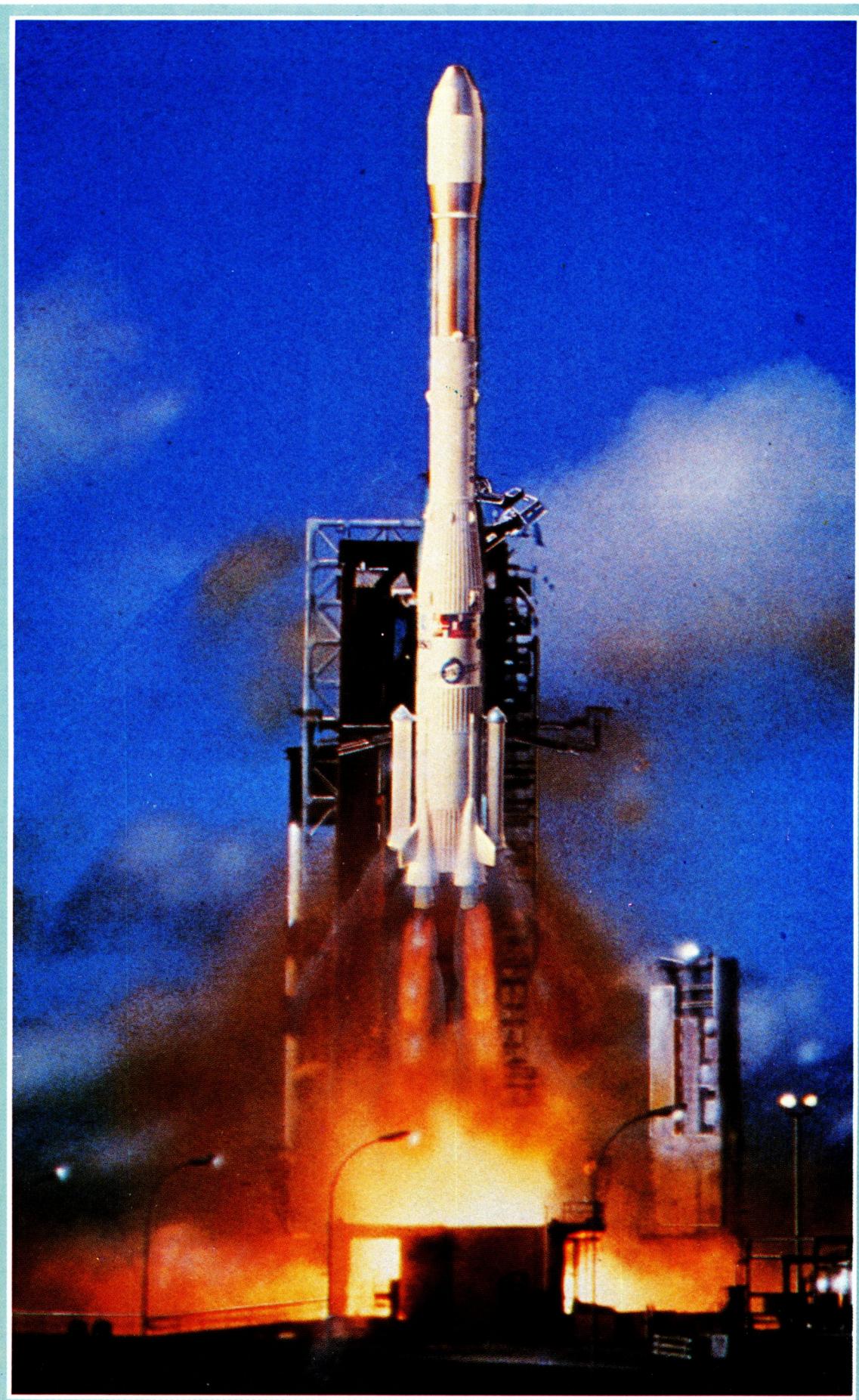
détaillée pour les abonnés qui souhaitent ce service. Celui-ci est actuellement proposé à 4 millions d'abonnés et utilisé par 50 000 d'entre eux. Il sera proposé à un abonné sur deux dès la fin de 1985.

– affichage sur l'écran du Minitel de la consommation pour les communications échangées avec un centre serveur. Cette nouvelle fonction pour l'annuaire électronique et pour Télétel sera offerte en 1986 ou 1987.

Des actions d'information des abonnés sur les principes de tarification, leurs droits et devoirs ont également été engagées.



Téléalarme: dès 1984 2500 terminaux étaient installés chez les usagers.



Le lancement du satellite Télécom 1 par la fusée Ariane 3.

MINISTÈRE
DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET DE LA TÉLÉDIFFUSION

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE LES GRANDS PROGRAMMES DES PTT

Depuis toujours, au ministère des PTT, «recherche» et «technologie» font partie du vocabulaire quotidien. Transmettre les messages toujours plus loin, toujours plus vite, telle est la vocation de l'un des plus anciens services publics de notre pays. De la malle-poste au courrier électronique, du télégraphe au visiophone, le progrès technique et les prouesses humaines jalonnent l'histoire des PTT.

L'élan donné depuis 1981 à la recherche et à l'exploitation de technologies nouvelles, confirme le rôle moteur des PTT au service du progrès national. Télématique, informatique, bureautique, monétique, fibre optique, satellites, l'action menée durant les trois dernières années couvre l'ensemble de la filière électronique.

Meilleur service et produits nouveaux pour l'usager, mais aussi maintien et création d'emplois dans les industries de pointe, telle est la mission élargie du ministère des PTT dans la tutelle qu'il exerce depuis juillet 1983, sur l'ensemble des secteurs industriels réunis sous le nom de filière électronique.

LA RECHERCHE

Le transport de l'information met en œuvre des techniques de pointe du domaine de l'électronique. L'augmentation des performances des réseaux, la diversification des services fournis aux utilisateurs, la qualité de communication, l'ergonomie des matériels ne peuvent être assurées dans l'avenir que par un important programme de recherche et développement.

L'effort entrepris auparavant a été accéléré. Depuis 1981, les moyens consacrés à la recherche et aux grands programmes ont progressé plus vite que le budget total du ministère. Les crédits du Centre National d'Études des Télécommunications (CNET), en investissement et en fonctionnement ont atteint 1,5 milliard de francs en 1984: les marchés d'études passés à l'industrie se sont élevés à 2 milliards, avec une très forte croissance pour les PME.

Le Centre Commun d'Études des Télécommunications et de la Télévision (CCETT) s'est étendu et installé dans de nouveaux locaux à Rennes; enfin un centre chargé de la monétique et du courrier électronique a été créé à Caen.

Si les principaux travaux restent consacrés aux techniques des télécommunications et de la poste, les chercheurs PTT orientent de plus en plus leurs investigations vers des domaines nouveaux qui conditionneront le traitement et le transport de l'information de demain: optoélectronique, micro-processeurs, logiciels.

Cette recherche appliquée est à l'origine du développement des grands projets du ministère des PTT: la télématique, la monétique, le plan câble, les satellites.

La télématique

Dès juin 1981, le gouvernement décidait de réorienter le programme télématique français qui était alors dans sa phase d'expérimentation et suscitait craintes et réticences du côté de la presse et des usagers. Rejetant tout autoritarisme, voulant écarter tout risque d'atteinte aux libertés individuelles, le ministre des PTT déclarait le 9 juillet 1981, lors de l'inauguration de Télétel à Vélizy: «ce nouveau produit devra être placé uniquement chez les usagers volontaires. Notre politique sera de développer les applications grand public de la télématique sous le contrôle de l'opinion publique, et spécialement de ses garants que sont pour elle, d'une part la presse écrite, d'autre part les élus, et surtout le Parlement». Il insistait également sur le développement de la télématique professionnelle.

L'obstacle majeur étant levé plus rien ne s'opposait alors au développement de la vidéographie interactive (Télétel, annuaire électronique) ou diffusée (Antiope).

Trois ans après, les résultats obtenus dans les milieux professionnels, auprès des collectivités et dans les ménages peuvent être considérés comme remarquables: aujourd'hui plus de 650 000 minitels sont en service dont 420 000 fournis gratuitement au titre de l'annuaire électronique. Le parc sera de 1 500 000 à la fin de 85, 3 000 000 fin 86 et près de 10 000 000 en 90. En complément à ces succès de la vidéographie interactive, la vidéographie diffusée (système Antiope) qui utilise la même norme a permis depuis 1983 le sous-titrage de programmes télévisés: 50 000 décodeurs sont utilisés à cet effet.

Aucun pays au monde ne possède un réseau de la dimension de Télétel. En Grande-Bretagne, on dénombre 55 000 terminaux, un peu plus de 10 000 en République Fédérale d'Allemagne.

En trois ans, les services offerts ont été considérablement multipliés, diversifiés et améliorés, et la démo-



cratisation de l'accès aux bases de données est maintenant bien engagée en France. Outre l'accès à l'annuaire électronique, les utilisateurs peuvent dialoguer avec près de 800 services différents, qui couvrent la majorité des secteurs économiques: presse, banque, agriculture, entreprises, commerces, services, etc.

Les flux de communications observés pour l'annuaire électronique comme pour les autres services sont nettement supérieurs aux prévisions, ce qui a entraîné l'accélération du programme d'extension du réseau et s'est parfois traduit par quelques difficultés d'accès.

Le développement de ce nouveau média interactif a nécessité l'élaboration d'une législation adaptée:

c'est l'article 77 de la loi de 1982, sur la communication audiovisuelle, complétée par les décrets de janvier 1984. Progressivement, les systèmes de tarification ont évolué en fonction des besoins et des observations effectuées par les utilisateurs et les fournisseurs de service.

La volonté politique a été d'ouvrir un vaste espace de liberté pour la communication tout en gardant la maîtrise des réseaux. En organisant ces libertés, en irriguant tout point du pays par le réseau Télétel, en banalisant l'accès par une normalisation simple, la possibilité est désormais offerte à tous d'accéder à ces nouvelles bibliothèques que sont les bases de données qui enferment de plus en plus dans les mémoires des ordinateurs, la connaissance, le raisonnement de nos sociétés.

La monétique

Bien que, dans ce domaine, les acteurs principaux soient la banque et le commerce, les PTT sont doubllement impliqués dans la modernisation des systèmes de paiement. D'une part, les Chèques Postaux et la Caisse Nationale d'Épargne ont une part importante dans les flux monétaires, d'autre part, le développement du paiement électronique ne peut se faire que si des réseaux appropriés sont mis en place.

Un véritable programme de promotion de la carte à mémoire a donc été mis en place par les PTT. Plusieurs expériences ont été réalisées sur le terrain, en collaboration avec l'ensemble des partenaires: à Saint-Étienne, Caen, Blois... Elles ont conduit à un rapprochement des différents établissements bancaires, et au développement d'une carte bancaire mixte à microprocesseur et piste magnétique.

Le programme industriel permettant de produire les différents matériels et systèmes constituant le futur

réseau de paiement électronique français est lancé et 1000 000 de cartes à mémoire sont en cours de fabrication ou de commande.

8000 terminaux points de vente, 50 000 lecteurs de cartes associés au Minitel sont en fabrication et une présérie de certificateurs est lancée.

Afin de limiter le vandalisme, la Direction Générale des Télécommunications installera d'ici fin 1985, 15 000 cabines utilisant une carte à mémoire et plus de 30 000 d'ici la fin 1986. 2 millions de cartes prépayées ont été commandées pour cet usage.

Ainsi les PTT sont prêts à mettre à la disposition des banques et du commerce les réseaux permettant de relier les terminaux développés par l'industrie nationale. Cet effort commun des PTT, des banques et du commerce permettra de doter la France d'un réseau électronique de paiement d'avant-garde.



Système de paiement par carte à mémoire chez un commerçant de Blois.



Câble à 70 fibres optiques.

Le plan câble

Pour assurer l'avenir des communications nationales, dès juin 1982, François MITTERAND a souhaité «accélérer l'équipement de la France en réseaux câblés». Le gouvernement a alors chargé Louis MEXANDEAU de préparer un rapport de propositions.

Ce rapport, adopté par le Conseil des Ministres du 3 novembre 1982, définit les grandes orientations d'un plan de câblage visant à installer 6 millions de prises, et donc à raccorder le tiers des foyers français, en dix ans.

Le plan adopté se caractérise par un choix délibéré en faveur d'une architecture de réseau permettant, au-delà de la simple télédistribution, le développement de l'interactivité, c'est-à-dire dans un premier temps la télévision à la demande, et à terme la visiophonie, en s'appuyant sur la mise en œuvre la plus

rapide possible de la technologie d'avenir des fibres optiques.

Le financement et la responsabilité technique de ce plan ont été confiés à l'administration des PTT, tandis que les collectivités locales sont chargées de l'initiative en matière de services télédistribués.

Au niveau technique, il s'agissait d'un pari audacieux puisqu'il fallait développer des produits industriels entièrement nouveaux. Le CNET et l'industrie française ont relevé ce défi en un temps record: les appels d'offres ont été lancés en quelques mois, les premières commandes passées en décembre 1983, et les premiers réseaux «tout optique» sont livrés et installés dès 1985.

Le plan de câblage suscite du même coup un grand intérêt auprès des collectivités territoriales: en deux



ans 350 communes environ, dont les plus grandes villes, déposent leur candidature; l'étude technique d'une cinquantaine de projets est lancée par la DGT, quelques dizaines aboutissent dès 1985 à des protocoles d'accord pour la réalisation d'un réseau, les premiers voyant le jour à Rennes, Montpellier et Paris.

Dès lors, avec un futur assuré écartant les craintes d'une dérégulation sauvage, à l'italienne, de l'audiovisuel, la voie est ouverte à la liberté annoncée par la loi de 1982 et que le Président de la République entérine en janvier 1985 lorsqu'il se prononce pour le principe d'un secteur privé de télévision

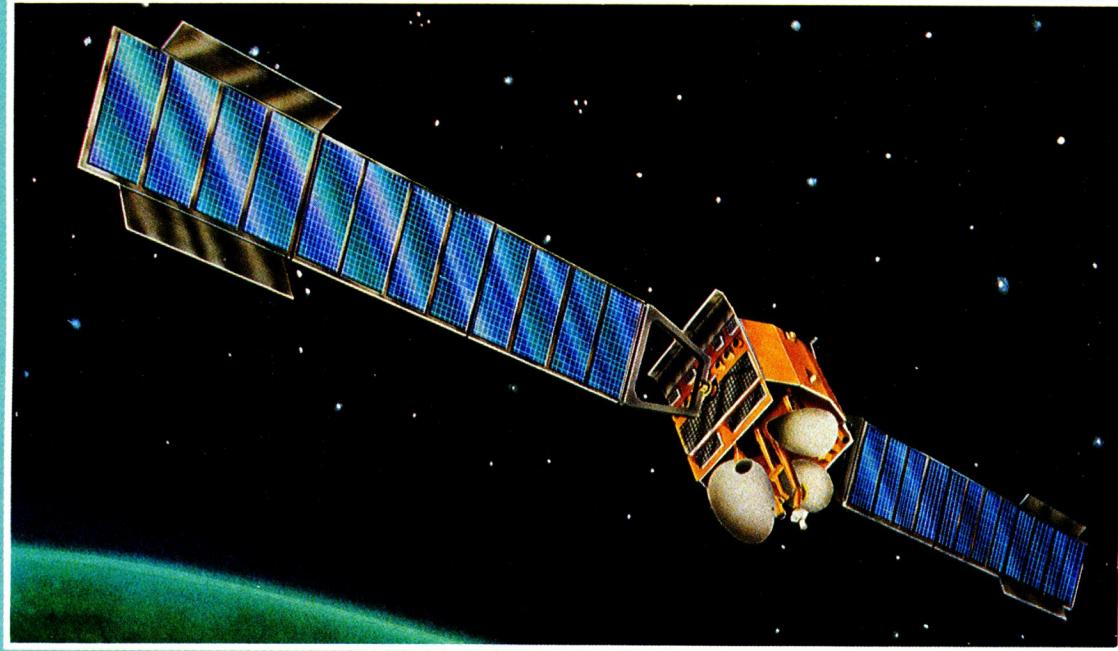
hertzienne chargé de promouvoir le développement des industries de programme.

Mais les réseaux en fibre optique qu'installent les PTT ne sont pas destinés qu'à la télévision comme l'a démontré avec éclat l'inauguration à Biarritz en mai 1984 de la visiophonie ou téléphone à écran. Ils préfigurent le développement du RNIS, réseau numérique à intégration de service, qui véhiculera demain indifféremment images, voix, textes et données.



Fabrication de fibres optiques.

Les satellites



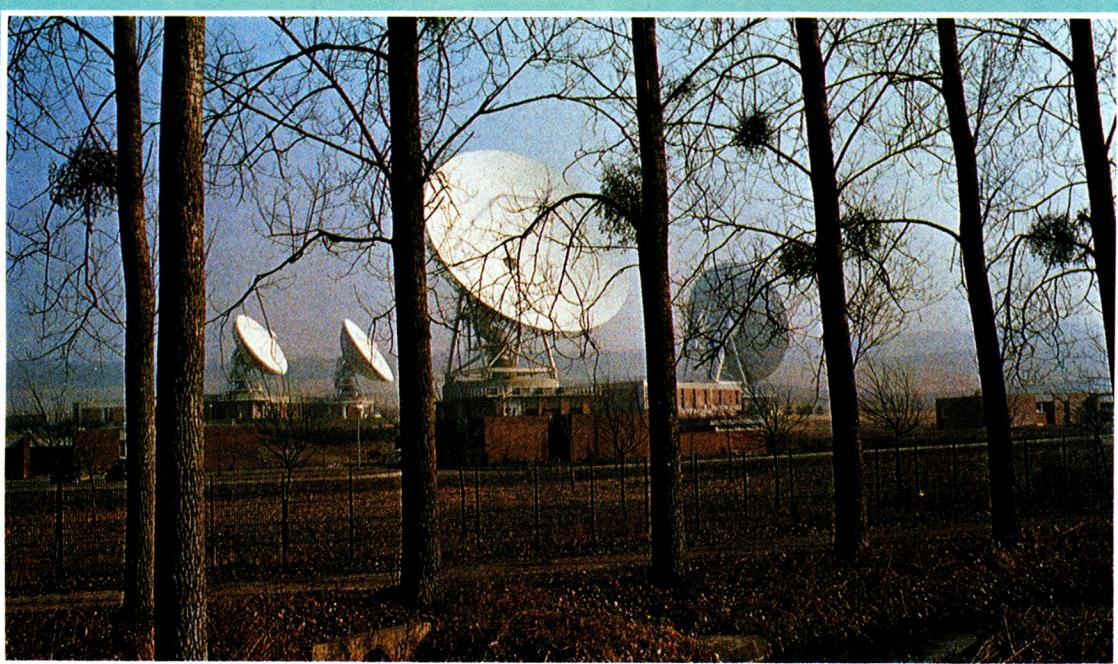
Le satellite Telecom 1 en orbite.

Le lancement du premier satellite national de télécommunications TELECOM1, le 4 août 1984 à Kourou, lors du premier vol de la fusée Ariane 3, a concrétisé le succès des PTT dans la mise en œuvre du potentiel industriel français en matière de techniques spatiales.

Les satellites TELECOM1, en orbite géostationnaire au-dessus du golfe du Bénin, semblables à de gigantesques antennes de 36 000 km de haut, constituent des relais hertziens capables de desservir tout un hémisphère.

Leur charge utile de télécommunications remplit

trois missions distinctes: une mission militaire de liaison avec les forces armées terrestres et navales; une mission classique de transmissions des conversations téléphoniques et des images de télévision avec les départements et territoires d'outre-mer; une mission commerciale intéressant la métropole et les pays voisins, qui permet entre n'importe quel point du territoire, l'établissement de circuits de grande capacité représentant la composante spatiale du RNIS.



Station de communication spatiale.



Groupe Alcatel-Thomson: atelier de montage de matériel téléphonique.

MINISTÈRE
DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET DE LA TÉLÉDIFFUSION

LA CONTRIBUTION DES PTT A L'AVENIR DE LA FRANCE

Ministère social employant près d'un demi-million de personnes, Ministère technique responsable de la poste, des télécommunications, du courrier électronique, de la télématique, de l'informatique, de la bureautique, de la vidéo-communication et de la télédiffusion, les P.T.T. apportent tutelle et soutien à l'industrie de notre pays. Situés par vocation au cœur de l'avenir industriel de la France ils contribuent puissamment à la diffusion dans le monde des techniques et produits français de la communication.

La poursuite de l'effort de modernisation de l'équipement téléphonique national a placé la France dans le peloton de tête des pays industrialisés, tant par la densité du parc téléphonique que par la qualité de service obtenue, grâce au réseau de télécommunications le plus numérisé au monde. De même, le développement de l'informatisation du réseau postal et de ses services financiers a permis de confronter le rôle éminent de la Poste Française dans le monde.

Dans le domaine des télécommunications, les décisions gouvernementales prises depuis 1981 ont complètement restitué l'outil industriel, avec la francisation de CGCT, puis la nationalisation de BULL, CGE, THOMSON, MATRA et CGCT, enfin avec le rapprochement des activités de télécommunications civiles de CGE et de THOMSON, dont la fusion au sein du Groupe Alcatel-Thomson, doit conduire à constituer le cinquième groupe mondial dans ce domaine. Cette rationalisation était indispensable pour conquérir des marchés à l'exportation et relever le défi technologique de la concurrence américaine

et japonaise qui détiennent les positions dominantes dans l'informatique et les composants électroniques, et menace, à partir de la déréglementation américaine, de déstabiliser les télécommunications.

Dans le secteur postal, outre l'élargissement de la gamme des prestations financières, deux innovations majeures ont été introduites depuis quatre ans: le démarrage de nouveaux services de courrier électronique et l'informatisation généralisée du réseau des bureaux de poste. Les commandes de la Poste ajoutées à celles de l'Éducation Nationale assureront en 1985 un véritable décollage de l'industrie



juin 1985: 650 000 Minitels en service.



Terminal visiophonique expérimenté à Biarritz.

micro-informatique française. Plus globalement, l'exercice, depuis 1984, de la tutelle administrative sur les industries de l'informatique et de la bureautique, permet au Ministère des PTT de

mettre son poids économique, technique et humain au service d'une stratégie nationale et internationale de développement des moyens de communication et de traitement de l'information.

LES PTT ET LA FRANCE DANS LE MONDE

Le rôle international du Ministère des PTT s'est affirmé et développé depuis 1981, par un renforcement de l'action des équipes de l'Administration, à la Poste, aux Télécommunications, à la Télédiffusion, et l'assistance des filiales, notamment FRANCE-CÂBLE et RADIO, SOFRECOM, SOFREPOST, SOMEPOST et SOFRATEV. Cette action internationale s'est caractérisée par l'intervention personnelle du Ministre, le souci d'une meilleure coopération, une volonté de construction européenne, la signature de grands contrats.

Par son intervention personnelle sur la scène internationale et notamment au Moyen-Orient, Louis MEXANDEAU a contribué à renforcer l'image de la France, notamment en mettant fin au contentieux avec l'Arabie-Saoudite, en soutenant activement la présence française au Liban et en développant la coopération avec la Jordanie et le Yémen du Nord. La réunion à Paris de tous les ministres africains des PTT d'expression française en novembre 1984, ainsi que le lancement du premier satellite ARABSAT en

février 1985, ont témoigné de manière éclatante du succès de cette politique.

Dès 1981 a été affirmée l'expression d'une volonté de coopération exemplaire et égalitaire avec les pays en voie de développement; ainsi le contrat de commutation signé en 1982 avec l'Inde marque-t-il une étape significative, combinant le transfert complet de technologie et l'assistance technique de l'Administration des PTT à la mise en œuvre des matériels garantis par le gouvernement français. De même, l'accord de coopération conclu avec le Mexique en 1984 pour une coopération par projet avec des prêts d'équipement (tri postal) montre les efforts déployés par le Ministère de PTT pour répondre aux besoins des administrations étrangères.

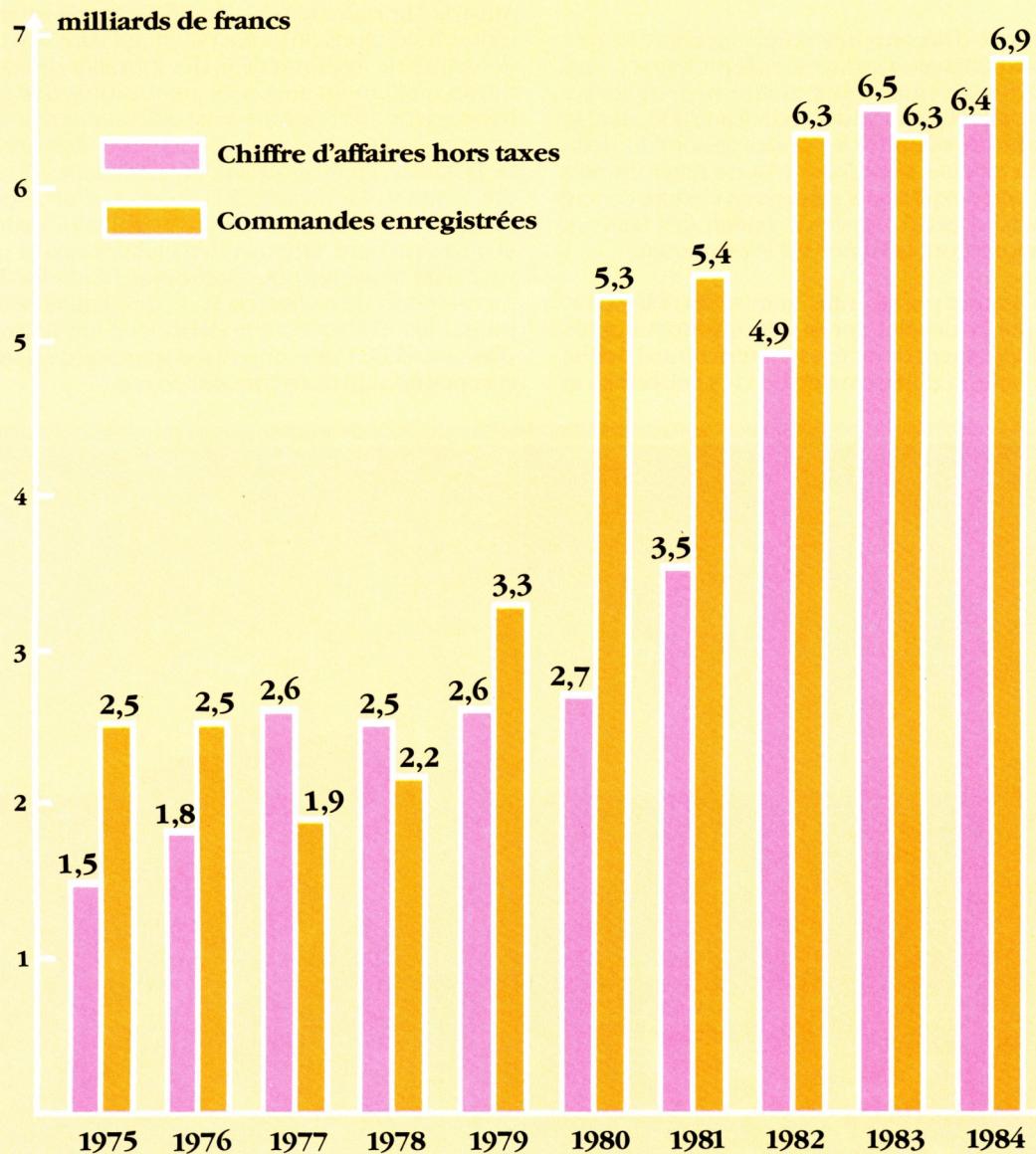
Rappelant la volonté de la France de construire l'Europe, le Ministre a tenu à y inscrire sa définition d'un espace européen des télécommunications (accords avec la RFA, négociations avec la Grande-Bretagne

et l'Italie...). La présidence de la CEE au 1^{er} semestre 1984 a permis d'amplifier cette action, qui commence à être relayée par nos principaux partenaires européens et par la Commission de BRUXELLES.

Enfin, les efforts engagés, tant au plan bilatéral que multilatéral, se sont concrétisés par la signature de grands contrats, pour un montant total de douze milliards de francs en 4 ans. Il s'agit notamment des satellites Arabsat, des câbles sous-marins TAT8 en fibres optiques (tronçon arrivant en France) et SEA-ME-WE (Singapour-Marseille), du réseau clé en main en Jordanie, des centraux électroniques 11 F en Égypte, MT 20/25 en Irak et au Liban, E 10 B au Liban, en Inde

(avec industrialisation locale) et en Chine, E 10 S en Ouganda, en Chine et aux États-Unis, des stations terriennes au Mozambique, des réseaux de transmission et faisceaux hertziens aux États-Unis et en Chine. Au total, le volume des exportations est passé de 3,5 milliards de francs en 1981 à 6,4 milliards en 1984, sans oublier 150 millions de francs pour le secteur industriel postal (machines de tri, informatique de guichet).

Les exportations françaises des télécommunications évolution des commandes et chiffre d'affaires export en francs courants



DES OBJECTIFS AMBITIEUX POUR LES ANNÉES A VENIR

Au cours des prochaines années, les efforts engagés seront poursuivis et amplifiés. Ils viseront d'abord à consolider la position mondiale de l'industrie française, qui, après la phase de restructuration, doit valoriser la position de tête que s'est acquise la France dans nombre de créneaux porteurs des communications publiques (réseaux numériques, satellites et câbles sous-marins, vidéotex, carte à mémoire, courrier électronique...) en élargissant ses débouchés à de nouveaux pays (États-Unis, Sud-Est asiatique) et sa clientèle sur les marchés privés des entreprises.

L'effort portera ensuite sur le renouvellement de la gamme des produits de l'industrie en commutation publique (raccordement d'abonnés numériques, développement des fonctionnalités liées au RNIS) comme en transmission (systèmes sur fibres optiques) et en terminaux (postes téléphoniques, terminaux vidéotex).

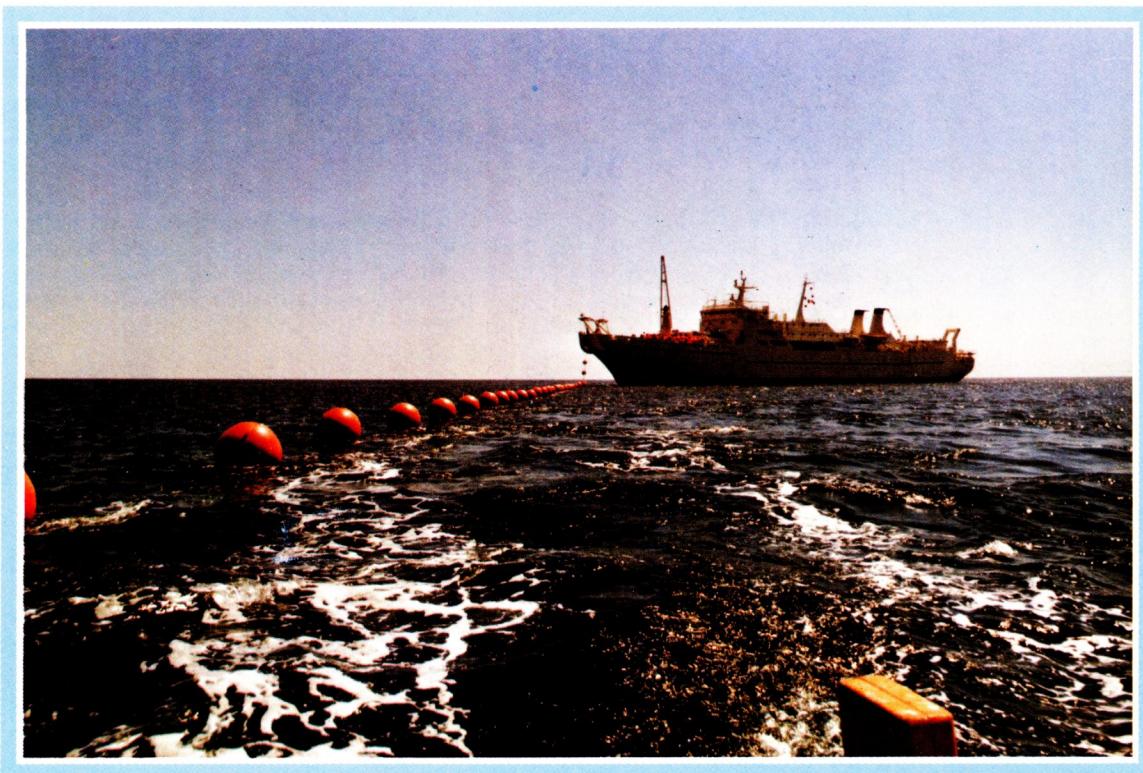
La recherche d'accords industriels significatifs, avec de grands partenaires européens de préférence, sera poursuivie activement pour mettre au point les systèmes de télécommunications de l'an 2000, dont le coût risque de dépasser les seules ressources nationales. Par ailleurs, l'établissement de relations plus étroites entre exploitants européens viendra concrétiser dans les faits l'espace européen des télécommunications dont la France est le promoteur.

Dans le secteur postal enfin, la mise en place d'un service public de téléimpression constituera, après le développement d'un réseau international public de télécopie, la deuxième étape vers l'élaboration

d'un réseau public international de messagerie interconnectée pour affronter dans de meilleures conditions la concurrence des coursiers privés internationaux.

Ainsi, depuis 1981, la politique internationale du Ministère des PTT a non seulement enregistré des résultats quantitatifs sans cesse positifs, mais elle a été recentrée qualitativement: sur le plan géographique tout d'abord, où systématiquement le partenariat a été recherché avec les pays développés notamment en Europe. En direction des pays en voie de développement de véritables transferts de technologie ont été opérés. Au niveau commercial et organisationnel enfin avec de nouvelles antennes ouvertes en Grande-Bretagne, au Japon et à Pékin, par exemple, afin d'assurer un suivi plus étroit et plus ciblé des actions internationales.

Ainsi, le Ministère français des PTT est présent dans toutes les régions du globe en offrant dans tous ses domaines de responsabilité, des formules de coopération réellement adaptées aux besoins des pays demandeurs. Il contribue ainsi efficacement pour la part qui est la sienne au rayonnement international de la France. En relation avec ses partenaires du Marché Commun il travaille à la création d'un espace européen des communications et de l'informatique et à l'avènement, face aux défis américains et japonais, d'un troisième pôle électronique mondial. L'immense effort de recherche et d'équipement accompli par les PTT en France débouche sur le projet d'assurer à l'Europe une place importante dans la compétition du troisième millénaire.



Navire câblier en opération.